

MUTÉCO ACT'OF

Le projet Mutéco ACT'OF a été conçu par AGEFOS PME pour accompagner la transition des organismes de formation

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le projet Mutéco ACT'OF est destiné aux organismes de formation (OF) et vise :

- La mise en œuvre d'actions de formation permettant aux OF d'entrer dans une démarche de qualité et de certification
- Le développement des compétences des salariés des OF (personnel dirigeant, administratif et financier, commercial et formateur) pour répondre aux enjeux de professionnalisation du secteur
- L'acquisition, par les collaborateurs des OF, de nouvelles compétences liées à la transition numérique

À QUOI CELA SERT-IL ?

ENTREPRISE

- En mobilisant ce projet, vous pourrez :
- Entrer dans une démarche progrès
 - Améliorer votre compétitivité
 - Développer les compétences de vos salariés

SALARIÉ

- Grâce au projet Mutéco ACT'OF, votre salarié pourra :
- Bénéficier d'une formation qui prépare aux évolutions de son métier
 - Développer sa polyvalence

QUELLES FORMATIONS ?

→ **Actions de formation collectives : 3 parcours de formation**

Objectifs	Thématiques
Accompagner les OF dans leur positionnement stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Certification NF services Formation • Qualification OPQF
Accompagner la transition par une approche « compétences » pour les publics les plus impactés par les mutations	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles technologies et impacts sur le contenu et sur la pratique pédagogique • Evaluer une action de formation
Sécuriser les parcours professionnels des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement VAE



Les dates et les programmes sont disponibles sur agefos-pme-iledefrance.com, rubrique organismes de formation.

→ **Actions de formation individuelles**

Les thématiques suivantes peuvent également être éligibles au projet MUTECO ACT OF :

- Gestion d'un OF
- Management
- Gestion administrative, logistique et financière
- Commercial
- Marketing.

LES CONSEILS D'AGEFOS PME

- Faites part de vos perspectives de développement à votre conseiller Emploi-Formation et prenez le temps de déterminer vos besoins en nouvelles compétences.
- Identifiez les besoins de formation et faites-vous accompagner dans la construction de votre projet.

MUTÉCO

Accompagner la transition
des organismes de formation

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les organismes de formation (OF) adhérents à AGEFOS PME qui rencontrent des mutations économiques et technologiques, ayant un impact sur l'emploi et les compétences
- Les salariés et dirigeants salariés des OF ayant un besoin identifié d'acquisition de nouvelles compétences

QUEL FINANCEMENT ?

- Avec le financement du FPSPP, AGEFOS PME Ile-de-France assure la prise en charge de :
 - **70% des coûts pédagogiques**
 - **100% des salaires*** hors contrats aidés : forfait de 13 € par heure de formation
- **Participation complémentaire des entreprises pour les 30% restant.**

**Uniquement pour les formations réalisées pendant le temps de travail.*

QUELLE MISE EN OEUVRE ?

- 1- Choisir votre (ou vos) action(s) de formation** en fonction de vos besoins.
- 2- Sélectionner votre organisme prestataire** ainsi que les dates de la (ou des) session(s).
- 3-** Pour les actions de formation individuelles, **contacter la responsable projet AGEFOS PME**, afin d'étudier la possibilité de bénéficier de cette aide.
- 4- Remplir le formulaire de DPC** (Demande de prise en charge) disponible auprès de votre conseiller formation ou sur agefos-pme-iledefrance.com et **l'envoyer à AGEFOS PME Ile-de-France.**

RENSEIGNEZ- VOUS !

- Contactez la responsable projet du département projets et cofinancements :
Sana El Majdoubi - selmajdoubi@agefos-pme.com - 01 40 08 16 31
- Retrouvez sur agefos-pme-iledefrance.com :
 - Les organismes sélectionnés par AGEFOS PME Ile-de-France
 - Les programmes et dates des sessions de formation
 - La demande de prise en charge - DPC